Envoyé en préfecture le 03/07/2018
Reçu en préfecture le 03/07/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_147-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

**Délibération**

**N°CC_2018_147**

**OBJET :**

**COMMISSION N°4**

**Evolution de la politique d'octroi des subventions aux associations pour les événements labellisés**

**Présents à l'ouverture de la séance :**

Titulaires présents : 32

Suppléants présents : 4

Procurations : 7

**Nombre de votants : 43**

# Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin à 19H, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 juin 2018, conformément à la loi.

**Présents** : M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2ème vice-président
M. Luc FOUTRY, 3ème vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6ème vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7ème vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9ème vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10ème vice-présidente
M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT M. Yves OLIVIER, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel PROCUREUR, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT, suppléante de M. Thierry BRIDAULT
M. Jean-Luc CARTON suppléant M. Jean-Paul BEAREZ,
Mme Brigitte HERBOMMEZ suppléante de M. Yves LEFEBVRE,
M. Alain BOS remplacé par Mme Annick MATTON,

**Ont donné pouvoir :**
M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER
M. Frédéric PRADALIER, procuration à M. Pascal FROMONT
M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Thierry LAZARO, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE
M. Didier WIBAUX, procuration à Mme Marie CIETERS
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Luc MONNET
Mme Monique RIZZO, procuration à M. Bruno RUSINEK

**Absents :**
M. Raymond NAMYST, M. Jean-Paul FRANCKE, Mme Jeannette WILLOCQ, M. Alain DUCHESNE,

M. Thierry BRIDAULT, remplacée par sa suppléante, Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT
M. Jean-Paul BEAREZ, remplacée par son suppléant, M. Jean-Luc CARTON
M. Yves LEFEBVRE, remplacée par Mme Brigitte HERBOMMEZ
Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

**Secrétaire de Séance :** M. Amaury DUFOUR

Envoyé en préfecture le 03/07/2018
Reçu en préfecture le 03/07/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_147-DE

*CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 juin 2018*

*Délibération n°CC_2018_147*

## COMMISSION N°4

# Evolution de la politique d'octroi des subventions aux associations pour les évènements labellisés

**Le Conseil Communautaire,**

Vu la délibération n°2015/208 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2015 relative à la détermination de la politique de soutien au monde associatif,

Considérant que seules les actions nouvelles sont éligibles au versement d'une subvention dans le cadre de la politique de soutien au monde associatif,

Considérant que la politique actuelle consiste en trois enveloppes définies dans le cadre du budget de l'année :

- une enveloppe pour les projets culturels (15 000 € au titre du budget prévisionnel 2018)
- une enveloppe pour les projets sportifs ( 15 000 € au titre du budget prévisionnel 2018)
- une enveloppe pour le sport de haut niveau (120 000 € au titre du budget prévisionnel 2018)

Considérant que la Commission 3 « services à la population » propose de revoir les critères d'attribution d'aides aux associations.

Considérant que la commission propose donc de revoir le dispositif comme ceci :

- une enveloppe de 10 000 € pour des manifestations récurrentes labellisées "Pévèle Carembault" compte tenu de leur importance et leur rayonnement sur le territoire et au-delà.

- une enveloppe de 20 000 € pour tous les projets associatifs, dans tous les domaines, dès l'instant où ils s'intègrent au projet de territoire. Deux sessions par an de sélection des projets subventionnables seront effectuées par la Commission.

- une enveloppe de 120 000 € pour le sport de haut niveau, dont au titre du budget prévisionnel 2018 100 000 € pour le BCO, 10 000€ pour le volley club de Cysoing et 10 000 € pour accompagner les frais de déplacements des clubs qui effectuent des parcours particulièrement importants dans le cadre d'une coupe de fédération nationale.

Considérant que délibération déterminera annuellement le montant de ces 3 enveloppes,

Qu'au titre du budget prévisionnel 2018, les montants déterminés sont de :

- 10 000 € pour les manifestions labellisées
- 20 000 € pour les projets associatifs
- 120 000 € pour le sport de haut niveau

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE (par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 43 votants)**

- D'approuver la modification du dispositif de soutien au monde associatif telle que définie ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 03/07/2018
Reçu en préfecture le 03/07/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_147-DE

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES * PEVELE CAREMBAULT *

Envoyé en préfecture le 03/07/2018
Reçu en préfecture le 03/07/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_147-DE